

C-49

First Session, Thirty-ninth Parliament,
55-56 Elizabeth II, 2006-2007

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-49

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the
federal public administration for the financial year ending
March 31, 2007

AS PASSED BY THE HOUSE OF COMMONS
MARCH 22, 2007

C-49

Première session, trente-neuvième législature,
55-56 Elizabeth II, 2006-2007

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-49

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration
publique fédérale pendant l'exercice se terminant
le 31 mars 2007

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 22 MARS 2007

1st Session, 39th Parliament,
55-56 Elizabeth II, 2006-2007

1^{re} session, 39^e législature,
55-56 Elizabeth II, 2006-2007

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-49

An Act for granting to Her Majesty certain sums
of money for the federal public
administration for the financial year ending
March 31, 2007

PROJET DE LOI C-49

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour
l'administration publique fédérale pendant
l'exercice se terminant le 31 mars 2007

MOST GRACIOUS SOVEREIGN,

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Preamble

Whereas it appears by message from Her Excellency the Right Honourable Michaëlle Jean, Governor General of Canada, and the Estimates accompanying that message, that the sums mentioned below are required to defray certain expenses of the federal public administration, not otherwise provided for, for the financial year ending March 31, 2007, and for other purposes connected with the federal public administration;

May it therefore please Your Majesty, that it may be enacted, and be it enacted by the Queen's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, that:

Short title

1. This Act may be cited as the *Appropriation Act No. 4, 2006-2007*.

\$424,539,792.00
granted for
2006-2007

2. From and out of the Consolidated Revenue Fund, there may be paid and applied a sum not exceeding in the whole four hundred and twenty-four million, five hundred and thirty-nine thousand, seven hundred and ninety-two dollars towards defraying the several charges and expenses of the federal public administration from April 1, 2006 to March 31, 2007, 20 not otherwise provided for, and being the total of the amounts of the items set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2007, as contained in

5 joint, d'allouer les crédits ci-dessous précisés pour couvrir certaines dépenses de l'administration publique fédérale faites au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007 et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, 10 ainsi qu'à d'autres fins d'administration publique,

15 Il est respectueusement demandé à Votre Majesté de bien vouloir édicter, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, ce qui suit :

Préambule

5

15

Titre abrégé

1. Titre abrégé : *Loi de crédits n° 4 pour 2006-2007*.

2. Il peut être prélevé, sur le Trésor, une somme maximale de quatre cent vingt-quatre millions cinq cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze dollars, pour le paiement des charges et dépenses de l'administration publique fédérale afférentes à la période allant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, soit le total des montants des postes du Budget supplémentaire des dépenses (B) de l'exercice se terminant le 31 mars 2007, figurant aux annexes 1 et 2 de la présente loi.....424 539 792,00 \$

424 539 792,00 \$
accordés pour
2006-2007

20

25

Schedules 1 and 2 to this
Act.....\$424,539,792.00

Purpose and effect of each item

3. (1) The amount authorized by this Act to be paid or applied in respect of an item may be paid or applied only for the purposes and subject to any terms and conditions specified in the item, and the payment or application of any amount pursuant to the item has such operation and effect as may be stated or described in the item.

Effective date

(2) The provisions of each item in Schedules 1 and 2 are deemed to have been enacted by Parliament on April 1, 2006.

Commitments

4. (1) Where an item in the Estimates referred to in section 2 purports to confer authority to enter into commitments up to an amount stated in the Estimates or increases the amount up to which commitments may be entered into under any other Act or where a commitment is to be entered into under subsection (2), the commitment may be entered into in accordance with the terms of that item or in accordance with subsection (2) if the amount of the commitment proposed to be entered into, together with all previous commitments entered into in accordance with this section or under that other Act, does not exceed the total amount of the commitment authority stated in that item or calculated in accordance with subsection (2).

Commitments

(2) Where an item in the Estimates referred to in section 2 or a provision of any Act purports to confer authority to spend revenues, commitments may be entered into in accordance with the terms of that item or provision up to an amount equal to the aggregate of

- (a) the amount, if any, appropriated in respect of that item or provision, and
- (b) the amount of revenues actually received or, in the case of an item in the Estimates, the estimated revenues set out in the details related to the item, whichever is greater.

Adjustment in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 1

5. An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 1 may be charged after the end of the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts

3. (1) Les crédits autorisés par la présente loi ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions énoncées dans le poste afférent, leur effet restant subordonné aux indications de celui-ci.

Objet et effet de chaque poste

10 (2) Les dispositions des postes figurant aux annexes 1 et 2 sont réputées avoir été édictées par le Parlement le 1^{er} avril 2006.

Prise d'effet

15 (1) Tout engagement découlant d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou fondé sur le paragraphe (2) – soit censément en ce qui touche 10 l'autorisation correspondante à hauteur du montant qui y est précisé, soit en ce qui concerne l'augmentation du plafond permis sous le régime d'une autre loi – peut être pris conformément aux indications du poste ou à ce paragraphe, pourvu 20 que le total de l'engagement et de ceux qui ont déjà été pris au titre du présent article ou de l'autre loi n'excède pas le plafond fixé par l'autorisation d'engagement à propos de ce poste 25 ou calculé conformément au même paragraphe. 20

Engagements

30 (2) Lorsque l'autorisation de procéder à des dépenses sur des recettes est censée découler d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou de toute autre disposition législative, le plafond des engagements pouvant être pris 25 conformément aux indications de l'un ou l'autre est le chiffre obtenu par l'addition des éléments suivants :

- a) le montant éventuellement voté à l'égard de ce poste ou de cette disposition;
- b) le montant des recettes effectives ou, s'il est supérieur, celui des recettes estimatives correspondant à un poste de ce budget.

Engagements

35 5. En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélevement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 1 après la clôture de l'exercice pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 1

of Canada for the fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.

Adjustments in
the Accounts of
Canada for
appropriations
referred to in
Schedule 2

6. (1) An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 2 may be charged after the end of the fiscal year that is after the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that second fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for that second fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.

Order in which
the amounts in
Schedule 2 must
be expended

(2) Notwithstanding any other provision of this Act, amounts appropriated by this Act and set out in items of Schedule 2 may be paid and applied at any time on or before March 31, 2008, so long as every payment is charged first against the relevant amount appropriated under any Act that is earliest in time until that amount is exhausted, next against the relevant amount appropriated under any other Act, including this Act, that is next in time until that amount is exhausted and so on, and the balance of amounts so appropriated by this Act that have not been charged, subject to the adjustments referred to in section 37 of the *Financial Administration Act*, lapse at the end of the fiscal year following the fiscal year ending March 31, 2007.

Accounts to be
rendered
R.S., c. F-11

7. Amounts paid or applied under the authority of this Act shall be accounted for in the Public Accounts in accordance with section 64 of the *Financial Administration Act*.

Parlement des Comptes publics afférents à cet exercice.

6. (1) En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 2 après la clôture de l'exercice suivant celui pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à ce dernier exercice.

Rajustements aux
Comptes du
Canada pour des
crédits prévus à
l'annexe 2

(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, les sommes affectées par celle-ci, telles qu'énoncées à l'annexe 2, peuvent être appliquées au plus tard le 31 mars 2008. Chaque paiement est imputé, selon l'ordre chronologique de l'affectation, d'abord sur la somme correspondante affectée en vertu de n'importe quelle loi jusqu'à épuisement de cette somme, puis sur la somme correspondante affectée en vertu de toute autre loi, y compris la présente loi, jusqu'à épuisement de cette somme. La partie non utilisée des sommes ainsi affectées par la présente loi est, sous réserve des rapprochements visés à l'article 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, annulée à la fin de l'exercice qui suit l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Ordre dans lequel les
sommes prévues à
l'annexe 2 doivent
être dépensées

7. Les sommes versées ou affectées sous le régime de la présente loi sont inscrites dans les Comptes publics, conformément à l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Comptes à
rendre
L.R., ch. F-11

ANNEXE 1

D'après le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2006-2007, le montant accordé est de 369 070 593 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE</i>		
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (AFFAIRES ÉTRANGÈRES) – MINISTÈRE		
1b	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 39 006 750 \$ du crédit 15 (Affaires étrangères et Commerce international), de 1 200 000 \$ du crédit 35 (Affaires étrangères et Commerce international), de 1 344 500 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien), de 560 980 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles), de 542 770 \$ du crédit 35 (Sécurité publique et Protection civile), de 394 200 \$ du crédit 1 (Défense nationale), de 346 386 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile), de 334 920 \$ du crédit 10 (Sécurité publique et Protection civile), de 267 900 \$ du crédit 1 (Conseil du Trésor), de 152 960 \$ du crédit 1 (Ressources humaines et Développement des compétences), de 77 000 \$ du crédit 1 (Citoyenneté et Immigration), de 43 000 \$ du crédit 30 (Agriculture et Agroalimentaire) et de 32 000 \$ du crédit 60 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
5b	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 352 900 \$ du crédit 35 (Sécurité publique et Protection civile), de 315 800 \$ du crédit 1 (Défense nationale), de 182 000 \$ du crédit 60 (Sécurité publique et Protection civile), de 169 500 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien), de 137 200 \$ du crédit 10 (Sécurité publique et Protection civile), de 68 600 \$ du crédit 1 (Conseil du Trésor), de 51 524 \$ du crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire), de 42 000 \$ du crédit 30 (Agriculture et Agroalimentaire) et de 18 000 \$ du crédit 1 (Citoyenneté et Immigration) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
10b	Affaires étrangères et Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 727 500 \$ du crédit 20 (Affaires étrangères et Commerce international), de 84 000 \$ du crédit 1 (Environnement), de 84 000 \$ du crédit 1 (Santé) et de 50 000 \$ du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
13b	Pour augmenter, en vertu du paragraphe 10(3.1) de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> , la dette éventuelle de la Société dont il est question à l'alinéa 10(3)b) de cette loi de 20 000 000 000 \$ à 27 000 000 000 \$.....	1	4

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (<i>suite et fin</i>) <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Concluded</i>		
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
30b	Agence canadienne de développement international – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 477 200 \$ du crédit 35 (Affaires étrangères et Commerce international) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
35b	Agence canadienne de développement international – Subventions et contributions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 6 500 000 \$ du crédit 1 (Affaires étrangères et Commerce international), de 1 000 000 \$ du crédit 1 (Citoyenneté et Immigration) et de 375 000 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
L50b	Contributions en termes d'investissements en accord avec l'article 3 de la <i>Loi sur le Fonds canadien pour l'Afrique</i>	19 906 000	19 906 002
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
55b	Versements au Centre de recherches pour le développement international – Pour autoriser le virement au présent crédit de 5 600 000 \$ du crédit 35 (Affaires étrangères et Commerce international) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
60b	Commission mixte internationale – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 220 709 \$ du crédit 1 (Affaires étrangères et Commerce international) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 27 491 362 \$ du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) et de 5 562 947 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
10b	Affaires indiennes et du Nord canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 400 000 \$ du crédit 5 (Affaires indiennes et du Nord canadien), de 27 820 586 \$ du crédit 10 (Industrie) et de 200 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
20b	Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 375 000 \$ du crédit 25 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	3

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (<i>suite et fin</i>) <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT – Concluded</i>		
	COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS		
45b	Commission des revendications particulières des Indiens – Dépenses du Programme	20 000	
	BUREAU DU CANADA SUR LE RÈGLEMENT DES QUESTIONS DES PENSIONNATS AUTOCHTONES		
52b	Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 49 051 250 \$ du crédit 85 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
54b	Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 500 000 \$ du crédit 90 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
			2
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE <i>AGRICULTURE AND AGRI-FOOD</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 150 000 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	9 305 036	
5b	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses en capital.....	7 586 000	
10b	Agriculture et Agroalimentaire – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	88 410 256	
13b	Pour radier jusqu'à concurrence de 1 400 000 \$ le prélèvement prévu devant être utilisé par le Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel, à compter du 31 mars 2007.	1	
			105 301 293
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS		
30b	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses de fonctionnement et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 372 500 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	ANCIENS COMBATTANTS <i>VETERANS AFFAIRS</i>		
1b	Anciens combattants – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 9 880 726 \$ du crédit 5 (Anciens combattants) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
10b	Anciens combattants – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor.....	1	
			2
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION <i>CITIZENSHIP AND IMMIGRATION</i>		
	MINISTÈRE		
5b	Citoyenneté et Immigration – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 217 498 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	CONSEIL DU TRÉSOR <i>TREASURY BOARD</i>		
	SECRÉTARIAT		
1b	Secrétariat du Conseil du Trésor – Dépenses de fonctionnement.....	9 826 649	
2b	Secrétariat du Conseil du Trésor – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 20 000 \$ du crédit 1 (Conseil du Trésor) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	1 000 000	
10b	Initiatives pangouvernementales	667 000	
15b	Rajustements de la rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour augmenter d'autres crédits qui peuvent nécessiter un financement partiel ou intégral par suite de rajustements effectués aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, y compris les membres de la Gendarmerie royale du Canada et les Forces canadiennes, les personnes nommées par le gouverneur en conseil et les sociétés d'État au sens de l'article 83 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	101 569 000	
			113 062 649
	CONSEIL PRIVÉ <i>PRIVY COUNCIL</i>		
	SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES NOMINATIONS PUBLIQUES		
23b	Secrétariat de la Commission des nominations publiques – Dépenses du Programme	985 966	

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	DÉFENSE NATIONALE <i>NATIONAL DEFENCE</i>		
	MINISTÈRE		
5b	Défense nationale – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 176 567 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1
	COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE		
20b	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire – Dépenses du Programme.	180 000
	DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN <i>WESTERN ECONOMIC DIVERSIFICATION</i>		
1b	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Dépenses de fonctionnement	100 000	
5b	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 500 000 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) et de 100 000 \$ du crédit 5 (Citoyenneté et Immigration) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	19 000 000	19 100 000
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Environnement – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 830 000 \$ du crédit 10 (Environnement), de 375 000 \$ du crédit 1 (Industrie) et de 15 000 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	22 761 890	
10b	Environnement – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 194 500 \$ du crédit 1 (Environnement) et de 300 000 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	22 761 891
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		
20b	Agence canadienne d'évaluation environnementale – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 37 200 \$ du crédit 1 (Environnement) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE <i>INDUSTRY</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Industrie – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 000 000 \$ du crédit 5 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
10b	Industrie – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1	2
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE		
35b	Agence spatiale canadienne – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 640 000 \$ du crédit 25 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA		
55b	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses de fonctionnement.....	919 333	
65b	Conseil national de recherches du Canada – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 979 500 \$ du crédit 60 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	5 220 500	6 139 833
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE		
75b	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 179 000 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES		
85b	Conseil de recherches en sciences humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 264 353 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	STATISTIQUE CANADA		
95b	Statistique Canada – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 346 000 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	JUSTICE <i>JUSTICE</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Justice – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 6 000 000 \$ du crédit 5 (Justice) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	1 137 000	
5b	Justice – Contributions.....	36 552 415	37 689 415
	COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE		
20b	Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement		175 684
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES		
30b	Service administratif des tribunaux judiciaires – Dépenses du Programme		2 623 111
	PARLEMENT <i>PARLIAMENT</i>		
	CHAMBRE DES COMMUNES		
5b	Chambre des communes – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement au lieu d'une résidence pour le président de la Chambre des communes et au lieu d'un appartement pour le vice-président, les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes		1 560 367
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT		
10b	Bibliothèque du Parlement – Dépenses du Programme, y compris l'autorisation de dépenser les revenus produits durant l'exercice provenant des activités de la Bibliothèque du Parlement.....		250 000
	COMMISSARIAT À L'ÉTHIQUE		
15b	Commissariat à l'éthique – Dépenses du Programme.....		500 000

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN <i>CANADIAN HERITAGE</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Patrimoine canadien – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 444 289 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) et de 58 000 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
5b	Patrimoine canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 4 527 950 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) et de 200 000 \$ du crédit 10 (Anciens combattants) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	2
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE		
40b	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	500 000	
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS		
55b	Paiements à la Société du Centre national des Arts – Pour autoriser le virement au présent crédit de 300 000 \$ du crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	20 553 000	
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE		
80b	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	4 744 000	
	PÊCHES ET OCÉANS <i>FISHERIES AND OCEANS</i>		
1b	Pêches et Océans – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 250 000 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
10b	Pêches et Océans – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 750 000 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	2

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT</i>		
	MINISTÈRE (RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES)		
1b	Ressources humaines et Développement des compétences – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 410 000 \$ du crédit 10 (Ressources humaines et Développement des compétences) et de 35 000 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
5b	Ressources humaines et Développement des compétences – Subventions inscrites au Budget des dépenses	1	
			2
	MINISTÈRE (DÉVELOPPEMENT SOCIAL)		
10b	Ressources humaines et Développement des compétences (Développement social) – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 7 677 917 \$ du crédit 52 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 3 pour 2006-2007</i>	1	
	RESSOURCES NATURELLES <i>NATURAL RESOURCES</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Ressources naturelles – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 100 000 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
5b	Ressources naturelles – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 10 000 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> .	1	
10b	Ressources naturelles – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 7 057 703 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) et de 50 000 \$ du crédit 25 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	4 638 067	4 638 069
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
30b	Office national de l'énergie – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 500 000 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD		
35b	Administration du pipe-line du Nord – Dépenses du Programme		62 600

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SANTÉ <i>HEALTH</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Santé – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 11 017 277 \$ du crédit 5 (Santé), de 204 810 \$ du crédit 35 (Santé) et de 300 000 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
5b	Santé – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 700 000 \$ du crédit 35 (Santé) et de 154 998 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
			2
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA		
20b	Instituts de recherche en santé du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 219 335 \$ du crédit 5 (Santé), de 1 000 000 \$ du crédit 15 (Santé) et de 62 500 \$ du crédit 40 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA		
35b	Agence de santé publique du Canada – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 206 200 \$ du crédit 1 (Santé) et de 126 000 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
40b	Agence de santé publique du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 55 000 \$ du crédit 1 (Santé) et de 2 075 000 \$ du crédit 35 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	1 000 000	1 000 001
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Sécurité publique et Protection civile – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 9 825 000 \$ du crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	3 602 959	
5b	Sécurité publique et Protection civile – Contributions	2 832 000	
			6 434 959

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (<i>suite et fin</i>) <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS – Concluded</i>		
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
35b	Service canadien du renseignement de sécurité – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 350 000 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	307 704
	SERVICE CORRECTIONNEL		
40b	Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 25 196 184 \$ du crédit 45 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1
	COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES		
50b	Commission nationale des libérations conditionnelles – Dépenses du Programme	574 000
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
61b	Centre canadien des armes à feu – Dépenses de fonctionnement excluant celles pour les activités et les fonctions d'enregistrement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 12 684 250 \$ du crédit 20 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et de 681 000 \$ du crédit 62 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 3 pour 2006-2007</i>	1
62b	Centre canadien des armes à feu – Dépenses de fonctionnement pour les activités et les fonctions d'enregistrement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 663 500 \$ du crédit 25 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1
70b	Application de la loi – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 500 000 \$ du crédit 30 (Sécurité publique et Protection civile) et de 10 000 000 \$ du crédit 60 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1
		3

ANNEXE 1 (*suite*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRANSPORTS <i>TRANSPORT</i>		
	MINISTÈRE		
1b	Transports – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 731 688 \$ du crédit 10 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
10b	Transports – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 000 000 \$ du crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
15b	Paiements à la Société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. – Pour autoriser le virement au présent crédit de 290 000 \$ du crédit 10 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
20b	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. – Pour autoriser le virement au présent crédit de 4 000 000 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
L32b	Fonds pour le surplus d'apport devant être utilisé pour la cession de terrains au Parc Downsview Park Inc. afin de permettre l'achèvement du transfert de terrains de la Défense nationale au Parc Downsview Park Inc. – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 492 000 \$ du crédit L70 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
L34b	Pour établir une autorisation d'emprunter un montant maximal de 100 000 000 \$ pour le Parc Downsview Park Inc. – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 \$ du crédit L75 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	6
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA		
60b	Bureau de l'infrastructure du Canada – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 708 710 \$ du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
	SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.		
84b	Paiement à la Société du Vieux-Port de Montréal inc. pour les dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 17 100 000 \$ du crédit 65 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	

ANNEXE 1 (*fin*)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX <i>PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES</i>		
1b	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 67 535 351 \$ du crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux) et de 1 872 000 \$ du crédit 10 (Ressources humaines et Développement des compétences) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
5b	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 700 000 \$ du crédit 65 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
10b	Travaux publics et Services gouvernementaux – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 100 000 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i>	1	
			3
			369 070 593

ANNEXE 2

D'après le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2006-2007, le montant accordé est de 55 469 199 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, pouvant être imputées à l'exercice en cours et à l'exercice suivant se terminant le 31 mars, et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
1b	AGENCE DU REVENU DU CANADA <i>CANADA REVENUE AGENCY</i> Agence du revenu du Canada – Dépenses du Programme.....		35 407 000
30b	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i> AGENCE PARCS CANADA Agence Parcs Canada – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 862 854 \$ du crédit 3 (Conseil du Trésor) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de		11 805 000
10b	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i> AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 75 000 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	6 387 199	8 257 199
15b	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses en capital	1 870 000	
			55 469 199